

**Nomination de l'agent de circonscription de l'association  
de circonscription enregistrée**

(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, par.138(7))



**P 04 832**  
**(2011-02-07)**

Date : \_\_\_\_\_

Destinataire : Directeur général des élections  
Élections Nouveau-Brunswick  
C. P. 6000  
Fredericton, NB E3B 5H1

Expéditeur : \_\_\_\_\_  
(Nom du parti politique)

**Objet : Nomination de l'agent de circonscription de l'association de circonscription  
enregistrée**

Conformément au paragraphe 138(7) de la *Loi électorale*, je nomme, par les présentes,

(Nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel de l'agent de circonscription nommé)

agent de circonscription de l'association de circonscription suivante :

(Nom et numéro de l'association de circonscription)

\_\_\_\_\_  
(Signature de l'agent principal du parti)

Conformément au paragraphe 138(7) de la *Loi électorale*, l'agent principal du parti politique susnommé a été autorisé à effectuer la nomination ci-dessus.